

SITE : <input type="checkbox"/> Castelnau <input type="checkbox"/> Gagnac <input type="checkbox"/> Montauban <input type="checkbox"/> Bourret	Référence chantier :
---	----------------------

Nom du maître d'ouvrage (Client) :	☎ :
Nom du producteur (Entreprise) :	☎ :
Nom du porteur (Transporteur) :	☎ :

Identification et spécifications du chantier			
Nom du chantier :			
Adresse du chantier :			
Type de chantier :			
<input type="checkbox"/> Voie ferrée	<input type="checkbox"/> Réseau/Voirie	<input type="checkbox"/> Industrie	<input type="checkbox"/> Dragage
<input type="checkbox"/> Terrassement	<input type="checkbox"/> Zone Industrielle	<input type="checkbox"/> Bâtiment/Démolition	<input type="checkbox"/> Autre :
Date de première livraison :		Durée du chantier :	
Tonnage total estimé :		Tonnage moyen journalier :	

Identification des déchets apportés			
<input type="checkbox"/> Bétons 17 01 01	<input type="checkbox"/> Béton benne 17 01 01	<input type="checkbox"/> Briques 17 01 02	<input type="checkbox"/> Tuiles et céramiques 17 01 03
<input type="checkbox"/> Mélange de bétons, briques et céramiques 17 01 07	<input type="checkbox"/> Mélange bitumineux* 17 03 02	<input type="checkbox"/> Terres et pierres 20 02 02	

*En cas d'apport de matériaux bitumineux, merci d'utiliser le Pak-Marker avant acceptation.

DIAGNOSTIC POLLUTION <i>Si le déchet ne figure pas dans la liste ci-dessus et/ou si le chantier référencé présente une présomption de pollution ou s'il se trouve identifié dans Basias (http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees#), un test de lixiviation NF EN 12457-2 est indispensable</i>
Le chantier a-t-il fait l'objet d'une étude de pollution de sol ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Le chantier est-il référencé sur le site internet Basias ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Engagement du client producteur ou porteur du déchet
<p>Le client producteur ou porteur du déchet s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler le caractère inerte du déchet désigné au sens de l'arrêté du 28/10/2010 - porter à notre connaissance tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant ces informations - transporter le déchet en conformité avec la réglementation, notamment le code de la route (surcharges interdites) <p>En cas de nécessité et après tout diagnostic de pollution, le client producteur ou porteur du déchet s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir une copie de l'étude de diagnostic pollution de sol - réaliser à minima une évaluation du potentiel polluant du déchet par un essai de lixiviation pour les paramètres définis à l'annexe II de l'arrêté du 12/12/2014. Le test de lixiviation à appliquer est le test normalisé NF EN 12457-.

Cadre réservé à l'exploitant du site	Cadre réservé au client producteur ou porteur du déchet
<input type="checkbox"/> Accepté <input type="checkbox"/> Refusé	Date de la demande :
Date et heure d'acceptation : Signature :	Nom et signature du demandeur :
	dûment habilité, certifie exacts, les renseignements mentionnés ci-dessus